

ABSENCES AUTORISÉES

Les autorisations d'absence dépendent de la convention collective de branche et des accords Carrefour. Les droits varient parfois selon l'ancienneté : en vert, moins d'un an ; en orange, plus d'un an. Les jours autorisés sont payés selon les horaires initialement prévus. La CFDT vous présente la synthèse.

ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

SITUATION	MOINS D'UN AN D'ANCIENNETÉ	PLUS D'UN AN D'ANCIENNETÉ
Mariage ou PACS du salarié	4 jours	1 semaine
Mariage d'un enfant	1 jour ouvré	2 jours ouvrés
Mariage d'un petit-enfant	Pas de jour	2 jours ouvrés
Mariage d'un frère ou d'une sœur	1 jour ouvré	2 jours ouvrés
Mariage d'un frère ou d'une sœur du conjoint ou concubin	1 jour ouvré	1 jour ouvré
Décès d'un enfant	12 jours*	
Décès du conjoint ou concubin	9 jours ouvrés + autres possibilités*	
Décès d'un parent, frère ou sœur, beaux-parents, belle-fille ou beau-fils	3 jours ouvrés*	
Décès d'un grand-parent du salarié ou de son conjoint	2 jours ouvrés*	
Décès d'un petit-enfant, beau-frère ou belle-sœur	1 jour ouvré*	

* Si l'assistance aux obsèques nécessite un déplacement aller-retour supérieur à 1 000 km, l'absence d'un jour est portée à deux jours.

NAISSANCE, HANDICAP ET AUTRES SITUATIONS

SITUATION	MOINS D'UN AN D'ANCIENNETÉ	PLUS D'UN AN D'ANCIENNETÉ
Naissance ou adoption	3 jours ouvrés	3 jours ouvrés
Baptême ou communion, y compris autres religions	Pas de jour	1 jour ouvré
Enfant malade de moins de 18 ans	6 jours ouvrés par an	9 jours à partir de 3 enfants*
Survenance d'un handicap chez l'enfant	2 jours ouvrés	2 jours ouvrés
Visites prénatales pour les futurs pères	Absences payées 3 fois par an*	
Déménagement du salarié	1 jour ouvré*	
Journée administrative pour les démarches de demande RQTH	2 jours ouvrés*	
Hospitalisation du conjoint	1 jour ouvré*	
Permis de conduire	Prise en charge du temps nécessaire de l'épreuve (2 tentatives)*	
Journée de défense citoyenne	1 jour ouvré*	

★ * Pas de condition d'ancienneté